

Dossier de consultation **2026-0919**

Travaux (CCAG-Travaux)

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES (RCE)**

Marché n° 2026-0919

**AMENAGEMENT BRICOLABO**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : LUNDI 22 JUIN 2026 A 12H30**

### **POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE (INRIA)**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique, régi par les articles R326-1 à R326-18 du code de la recherche

Siège social : Inria - Domaine de Voluceau - BP 105 - 78150 Le Chesnay- Rocquencourt - France.

Représenté par son Président Directeur Général, et pour le présent contrat, par le Directeur du Centre Inria de l'Université de Lille.

#### **Adresse du Centre de Recherche concerné par le contrat :**

##### **CENTRE INRIA DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Parc scientifique de la haute borne - 40 avenue Halley - Bât. A - 59650 Villeneuve d'Ascq.

Tél. : 03.59.57.78.00 - [travauxlille@inria.fr](mailto:travauxlille@inria.fr)

## **A – OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation a pour objet **des travaux d'aménagement intérieur, d'électricité, de chauffage, ventilation, climatisation et plomberie de l'espace BRICOLABO** situé dans le bâtiment B d'Inria en lien avec l'existant.

Ces travaux seront exécutés au sein d'un bâtiment de bureaux classé Etablissement Recevant du Public (ERP) représentant une surface d'environ 4000 m<sup>2</sup> et répartis sur 4 niveaux Sis : Centre Inria de l'Université de Lille, Bâtiment B, 6 rue Héloïse à VILLENEUVE D'ASCQ (59650).

Le Centre Inria de l'Université de Lille est composé de 3 bâtiments : 2 bâtiments (bât. A et B de 4000 m<sup>2</sup> chacun, séparés par une rue) situés à Villeneuve d'Ascq au sein de la zone de la Haute Borne, et 1 bâtiment (bât. C de 3200 m<sup>2</sup>) situé à Lille au cœur du pôle innovation EuraTechnologies. Voici les adresses des 3 bâtiments :

<b>Site de Villeneuve d'Ascq :</b>	<b>Site de Lille :</b>
<b>Bâtiment A :</b> Centre Inria de l'Université de Lille Parc Scientifique de la Haute Borne 40 avenue Halley - Bâtiment A 59650 Villeneuve d'Ascq	<b>Bâtiment C :</b> Centre Inria de l'Université de Lille 170 - 172 Avenue de Bretagne - Bâtiment C 59000 Lille
<b>Bâtiment B :</b> Centre Inria de l'Université de Lille Parc Scientifique de la Haute Borne 6 rue Héloïse - Bâtiment B 59650 Villeneuve d'Ascq	

Les travaux seront exécutés à l'adresse suivante :

Centre Inria de l'Université de Lille  
Parc Scientifique de la Haute Borne  
**Bâtiment B** - 6 Rue Héloïse  
59650 Villeneuve d'Ascq

Pour plus de détails, il convient de consulter le(s) Cahier(s) des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du marché.

**CPV principal** de la consultation : **44115800-7** Aménagements intérieurs de bâtiment ;

CPV complémentaires :

- 45300000-0 Travaux d'équipement du bâtiment ;
- 45421141-4 Travaux de cloisonnement ;
- 45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation ;
- 45330000-9 Travaux de plomberie ;
- 45332000-3 Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation ;
- 35710000-4 Systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'informatique ;
- 45315000-8 Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment ;
- 45317300-5 Travaux d'installation électrique d'appareils de distribution ;
- 45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques
- 45310000-3 Travaux d'équipement électrique.

**Le descriptif des prestations et les modalités d'exécution figurent dans les documents contractuels.**

## **A BIS – INTERVENANTS**

❖ Le maître d'ouvrage est le **Centre Inria de l'Université de Lille**, représenté par son Directeur.  
Centre Inria de l'Université de Lille  
Adresse : Parc Scientifique de la Haute Borne, 40 Avenue Halley, Bâtiment A, 59650 Villeneuve D'Ascq  
Tél. : 03.59.57.78.00 - Courriel : [travauxlille@inria.fr](mailto:travauxlille@inria.fr)  
Contact - Services Techniques et Généraux (STG) : Pascale BARANEK.  
Contact - Service des Affaires Financières (SAF) : Céline RUBY.

❖ La maîtrise d'œuvre et le bureau d'étude technique est **SIRETEC INGENIERIE**.  
SIRETEC INGENIERIE  
Adresse : SIRETEC INGENIERIE - 60 AVENUE CLÉMENT ADER - 59118 WAMBRECHIES  
Tél. : 03 20 05 10 45 - Courriel : [nord@siretec.fr](mailto:nord@siretec.fr)

❖ Le bureau de contrôle est **APAVE**.  
APAVE  
Adresse postale : APAVE - Agence de LILLE - 340 avenue de la Marne - 59703 Marcq en Baroeul cedex  
Tél 03.20.42.76.42 - Courriel : [lille@apave.com](mailto:lille@apave.com)

## **B – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**

**A la demande du candidat, une VISITE OBLIGATOIRE du centre et des installations doit être effectuée soit le vendredi 5 juin 2026 à 10h soit le mercredi 10 juin 2026 à 10h.**

La visite se réalise en compagnie du Responsable des Services Techniques et Généraux (STG) ou de son représentant **APRES prise de RDV effectuée, au moins la veille avant 16h30 avant la date de visite souhaitée, au 03 59 57 78 00.**

Lors de la visite, le candidat se présentera avec un document justifiant de son identité (CNI, passeport...). Le candidat et Inria respecteront les éventuels gestes barrières et les procédures sanitaires en vigueur.  
**Le candidat joindra à son offre le certificat de visite remis par Inria.**

**Les éventuelles QUESTIONS** sont à adresser **PAR ECRIT sur la plateforme ou à [travauxlille@inria.fr](mailto:travauxlille@inria.fr) et [nord@siretec.fr](mailto:nord@siretec.fr)** .

*Attention*, les réponses seront apportées aux candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises (DCE) de façon non anonyme.

Inria se réserve la possibilité de ne pas répondre aux questions reçues dans les trois (3) jours ouvrés précédant la date limite de remise des offres.

### **1 Procédure**

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

### **2 Forme du marché**

La consultation n'est **pas allotie** : il s'agit d'un **lot unique**. En effet, le marché n'est pas alloté afin de rendre l'achat plus efficace : le but est de massifier le besoin et d'avoir une maîtrise et une vue d'ensemble des travaux. En outre, cela porte sur un même projet : l'aménagement de l'espace The Labo. Enfin, la maîtrise technique des équipements installés et fournis est indispensable à une bonne tenue du projet et à son homogénéité.

Le marché ne contient ni tranches optionnelles (TO) ni prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

/!\ Pour le présent marché, il y a une **variante obligatoire** (cf. article B 4 ci-dessous).

### **3 Durée - Délai d'exécution**

Le marché débute à la notification du marché et s'achève à la fin de la « garantie de parfait achèvement » ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

La période de préparation de chantier est d'une durée maximale de deux mois. Sauf mention contraire dans l'éventuelle mise au point avant signature du marché ou la notification du marché, cette période démarre à la notification du marché. Les travaux démarrent après la période de préparation de chantier pour une durée maximale de dix (10) mois.

Si l'entreprise est capable de s'engager dans son mémoire technique sur un délai inférieur à celui imposé ci-avant dans le CCAP le délai proposé par l'entreprise deviendra contractuel.

### **4 Variante(s)**

Le marché comprend une seule variante qui est une variante obligatoire. Il s'agit de la **variante 01** intitulée « **AMÉNAGEMENT BOX LONGITUDINAL** ».

La variante 01 porte uniquement sur une modification spatiale d'implantation des boxes selon le plan d'aménagement de la VAR01 selon le plan AMEPL02.

Les préconisations techniques restant strictement identiques, seule l'implantation des box change. En effet, la variante devra être conforme avec l'objet du marché, respecter les préconisations techniques et s'intégrer à l'existant du bâtiment B.

La variante 01 étant obligatoire, la réponse de l'entreprise devra comprendre :

- L'annexe financière portant sur l'offre de base ;
- L'annexe financière portant sur la variante 01 ;
- L'acte d'engagement portant sur l'offre de base ;
- L'acte d'engagement portant sur la variante 01 ;
- L'offre technique portant sur l'offre de base ;
- L'offre technique portant sur l'offre variante 01.

NB : S'agissant de l'offre technique, l'entreprise pourra répondre avec un document (un mémoire technique ou document équivalent) précisant bien les parties dédiées à l'offre de base et celles dédiées à l'offre variante 01 ou avec deux documents dont un spécifique à l'offre de base et l'autre spécifique à l'offre variante 01.

### **5 Délai de validité des offres de la consultation**

Le délai de validité des offres est fixé à **cent-cinquante (150) jours** à compter de la date limite de réception des plis.

### **6 Dossier de Consultation des entreprises (DCE)**

**Le DCE contient les documents suivants :**

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et l'éventuel détail des prix unitaires utilisés pour le règlement des éventuels travaux modificatifs ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Les trois cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (plans) ;
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- Le cas échéant, le cadre de réponse technique (CRT) ;
- Le certificat de visite ;
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2 ; le cas échéant, le DC4 pour proposer un sous-traitant.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à leur disposition, les prestataires qui procèdent au retrait du DCE par voie électronique, doivent **disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : docx ; odt ; ods ; odg ; open office ; xlsx ; pdf ; rtf.**

Pour renseigner un tableur Excel ou un document .docx, n'hésitez pas à appuyer sur « **activer la modification** ».

## **7. Eventuelle modification du dossier de consultation des entreprises**

Inria se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation, pendant la durée de la consultation, et en informe les candidats par le biais du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>  
Le candidat répondra sur la base du DCE modifié et ce sans pouvoir élever de réclamation.

*Attention*, un candidat non identifié lors du téléchargement du dossier ne recevra pas de message automatique de la plateforme lui signalant une éventuelle modification ou précision du DCE.

En cas de modification importante, Inria se réserve la possibilité de prolonger le délai de remise des offres, auquel cas l'ensemble des candidats en sera informé par un avis rectificatif.

NB : Le candidat n'a pas à apporter de compléments ou de modifications au dossier de consultation.

## **8 Financement et paiement**

Le financement du marché, effectué sur le budget de l'institut, est susceptible d'être réalisé, en l'espèce, avec des fonds FEDER, des fonds de la MEL et des fonds du budget d'Etat alloués à Inria. S'agissant des fonds FEDER, en principe, Inria aura le retour de la Région au plus tard au mois d'octobre 2026.

Inria se libérera des sommes dues au titre du marché, par virement bancaire au compte du titulaire tel que renseigné dans son offre (cf. acte d'engagement du marché).

Les règlements sont effectués par virement sous trente (30) jours au compte ouvert du titulaire tel que renseigné dans son offre. Les modalités de règlement sont précisées dans le CCAP du marché.

## **9 Groupement d'entreprises / sous-traitance**

Le marché peut être attribué à **une entreprise isolée ou à un groupement momentané d'entreprises**. En cas de groupement, la forme *souhaitée* par le pouvoir adjudicateur est un groupement *conjoint avec mandataire solidaire*. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il *pourra* se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble du groupement, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de passation du marché.

Inria vérifiera la recevabilité de la candidature de chacune des entreprises qui constituent le groupement. L'irrecevabilité de la candidature de l'une des entreprises membres du groupement entraîne de fait celle du groupement entier.

Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans tous les cas, l'offre indiquera tous les **sous-traitants connus lors de son dépôt**. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros Toutes Taxes Comprises.

## **C CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS : FORMAT ELECTRONIQUE SAUF POUR LE MATERIEL**

Les dossiers seront rédigés en **langue française**. L'unité monétaire utilisée est l'**euro**.

L'arrêté du 22 mars 2019 fixe les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038318503&categorieLien=id>

D'après l'article L2132-2 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique, selon des modalités et sous réserve des exceptions prévues par voie réglementaire. Un moyen de communication électronique est un équipement électronique de traitement, y compris la compression numérique, et de stockage de données diffusées, acheminées et reçues par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques.

Les soumissionnaires qui le souhaitent peuvent librement consulter et télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Si l'organisme souhaite déposer une candidature ou une offre, il doit s'identifier/authentifier à l'adresse indiquée ci-dessus. En effet, **tout dépôt électronique d'offre se fera à l'adresse <http://www.marches-publics.gouv.fr>**. La remise d'offres sous forme papier n'est plus autorisée **sauf cas particuliers**.<sup>1</sup>

Il est conseillé de **COMMENCER L'OPERATION D'ENVOI de la candidature et de l'offre EN AVANCE** afin que l'intégralité des documents arrive avant le terme de cette consultation. Si une offre n'arrive pas avant le terme de cette consultation l'offre sera irrecevable. La seule solution possible pour que l'offre soit analysée par Inria est d'anticiper en faisant parvenir à Inria **une copie de sauvegarde avant la fin de la consultation**<sup>2</sup>. Dans ce cas, l'acheteur est tenu d'ouvrir la copie de sauvegarde.

## **1. FORMAT ELECTRONIQUE DE L'OFFRE**

Inria met à disposition le dossier de consultation, par voie électronique, sur sa plateforme de dématérialisation : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Nous vous conseillons de **télécharger votre pli** de façon non anonyme **en renseignant au minimum** :

- La raison sociale de l'entreprise pour le compte de laquelle le dossier est téléchargé ;
- Le nom du contact téléchargeant le dossier ;
- L'adresse email exacte.

En effet, tout candidat enregistré sur la plateforme recevra automatiquement les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation. En cas de téléchargement anonyme, le candidat devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de connaître ces éventuelles modifications ou précisions.

Les candidats peuvent transmettre leur pli électroniquement sur cette plateforme : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

### ➤ **Signature électronique des documents**

Sur la plateforme de dématérialisation, si la consultation autorise la signature électronique cela signifie que le soumissionnaire peut déposer une offre signée électroniquement comme il peut déposer une offre non signée électroniquement.

Lorsque les documents sont signés électroniquement, ils doivent être signés par une personne physique ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la consultation.

La signature électronique des candidatures et des offres s'effectue via l'utilisation de certificats électroniques valides (non expirés et non révoqués) de niveau \*\* ou \*\*\* conformes aux normes du référentiel général de sécurité (RGS) et ce en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

### **ATTENTION :**

- L'obtention d'un certificat de signature électronique peut nécessiter plusieurs jours. Nous vous recommandons donc d'anticiper cette démarche. La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES ;
- En cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement ;
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

<sup>1</sup>L'acheteur n'est pas tenu d'exiger l'utilisation de moyens de communication électronique pour les documents trop volumineux pour être déposés sur le profil acheteur, si l'acheteur l'autorise : ils peuvent être déposés sur un espace de stockage électronique (cet espace doit assurer l'intégrité des données et la confidentialité des candidatures, des offres et des demandes de participation et garantir que l'acheteur ne prend connaissance de leur contenu qu'à l'expiration du délai prévu pour leur présentation). Il en est de même pour une maquette, un modèle réduit, un prototype ou des échantillons demandés, et ne pouvant être dématérialisés : ils peuvent être transmis sans passer par la voie électronique (mais eux seulement).

<sup>2</sup> Cette copie doit arriver elle aussi avant cette clôture.

➤ **Format des fichiers**

Les formats compatibles avec le système informatique d'Inria sont les suivants : doc ; open office ; xls ; pdf ; rtf. Ces formats peuvent être compressés (Zip) pour faciliter la transmission. De préférence, le candidat exclut de son offre les .exe et les macros. Enfin, le candidat veille, autant que faire se peut, à transmettre des fichiers de taille raisonnable.

➤ **Anti-virus**

Avant la constitution de son pli, le candidat s'assure que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Attention, tout pli qui comporterait un virus est considéré comme n'ayant jamais été reçu. Le candidat en est informé.

➤ **Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres**

La sécurité des échanges électroniques est principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

➤ **Horodatage**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt est considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) à réception des documents envoyés par les candidats.

Le procédé d'horodatage utilisé répond aux normes TSP (RFC 3161). Cette norme inclut une signature garantissant que la preuve constituée par le jeton d'horodatage est opposable. Il peut être vérifié en employant l'outil fourni par la plateforme de dématérialisation ou tout autre outil (par exemple open source) permettant d'analyser ce format standard.

➤ **COPIE DE SAUVEGARDE**

En cas de transmission des candidatures et des offres par voie électronique et pour pallier toutes difficultés dues à d'éventuelles défaillances de ce mode de transmission ou à des programmes informatiques malveillants, **les soumissionnaires peuvent adresser à Inria une copie de sauvegarde sur un support physique électronique** (exemple : clé USB) **soit sur support papier**.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé à l'attention de l'Acheteur du SAF. Ce pli comporte la **mention lisible de « copie de sauvegarde » et l'intitulé du marché**. Il est conseillé d'ajouter le nom du candidat / soumissionnaire sur le pli.

La copie de sauvegarde est envoyée par voie postale ou déposée en main propre à l'attention de l'Acheteur du SAF à l'hôte(sse) d'accueil d'Inria contre récépissé.

*En cas d'envoi par courrier, l'adresse postale est la suivante : Centre Inria de l'Université de Lille, SAF pour Mme Ruby, Parc scientifique de la Haute Borne, 40 Avenue Halley, Bâtiment A, 59650 Villeneuve d'Ascq, France.*

*En cas de remise en mains propres, l'accueil d'Inria se situe au rez-de-chaussée du bâtiment A d'Inria.*

Enfin, la copie de sauvegarde doit être transmise **dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres**. A moins que la copie de sauvegarde ne nécessite d'être ouverte, elle est détruite à l'issue de la procédure.

## **2. FORMAT PAPIER UNIQUEMENT POUR LE MATERIEL**

Tout ce qui est matériel comme des **échantillons** ou la **copie de sauvegarde** seront envoyés par voie postale.

Les plis contenant ce qui est matériel porteront la **mention du ou des lot(s) pour le(s)quel(s) le candidat soumissionne** et pourront être remis en recommandé avec avis de réception postale ou contre récépissé au Service des Affaires Financières du Centre Inria de l'Université de Lille, à **Villeneuve d'Ascq**, à l'adresse suivante :



Centre Inria de l'Université de Lille <b>SAF pour l'Acheteur</b> Parc Scientifique de la Haute Borne 40 avenue Halley - bâtiment A 59650 Villeneuve d'Ascq FRANCE
--

## **D - PRESENTATION DES DOSSIERS**

Le candidat produit un dossier complet avec **raison sociale**<sup>3</sup> apparente comprenant les pièces suivantes :

### **CANDIDATURE**

1) Eléments relatifs à la **RECEVABILITE** de la candidature :

- **Pouvoirs** de la personne habilitée à engager la société pour la consultation ou pour le lot concerné ;
- **Le certificat de visite** (joint) la visite étant obligatoire ;
- le cas échéant, jugement(s) relatif(s) au redressement judiciaire **autorisant la poursuite de l'activité**.
- **Lettre de candidature dûment complétée pour la consultation (DC1 joint au DCE)**  ;  
En cas de groupement, tous les membres doivent signer la lettre de candidature ou à défaut habilitier leur mandataire à la signer en leur nom (l'habilitation devant alors être fournie) ;
- **Déclaration du candidat du lot concerné (DC2 joint ou équivalent)**  le candidat communique le **chiffre d'affaires global hors taxes et le chiffre d'affaires concernant les travaux / services objet du contrat**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

***Inria accepte que la candidature soit présentée sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) complété en totalité, en lieu et place des documents DC1 et DC2 ou équivalent. Le DUME électronique, qui constitue un échange de données structurées, n'est pas accepté.***

2) **Eventuellement**, éléments relatifs aux **CAPACITES** professionnelles, techniques et financières du candidat :

- **Références similaires** avec dates de réalisation, montants et destinataires des prestations au cours des trois dernières années ;
- **Présentation des moyens humains** dédiés au marché (CV, organigramme et coordination de l'équipe) ;
- **Déclaration l'outillage** dont le candidat dispose pour la réalisation de ce contrat.

**NB:** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si Inria constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai de cinq (5) jours ouvrés. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par Inria. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NB: Les candidats faisant partie du CADRE COMMUNAUTAIRE produisent:**

- Certificat d'inscription au registre professionnel prévu par l'état membre où le candidat est établi
- Agrément autorisant le candidat à exercer en France
- Extrait du casier judiciaire,
- Certificat délivré par l'Etat membre justifiant déclaration et paiement des obligations fiscales et sociales du pays où le candidat est établi Déclaration bancaire, présentation des bilans, chiffre d'affaires des trois derniers exercices.

<sup>3</sup> La raison sociale est le nom officiel de l'opérateur économique. A ne pas confondre avec le sigle, le nom commercial ou l'enseigne.

*Rappel* : La variante 01 étant obligatoire, la réponse de l'entreprise ou du groupement d'entreprises contient une proposition pour l'offre de base et une proposition pour l'offre variante 01 « AMÉNAGEMENT BOX LONGITUDINAL ».

### 3) Éléments relatifs à l'**OFFRE**:

- **Acte d'engagement (AE) de l'offre de base** complété par le représentant qualifié de l' / des entreprise(s) ayant vocation à être titulaire du marché ;
- **Acte d'engagement (AE) de l'offre variante 01** complété par le représentant qualifié de l' / des entreprise(s) ayant vocation à être titulaire du marché ;
- **Annexe financière signée de l'offre de base** (décomposition du prix global et forfaitaire ou devis équivalent signé(e));
- **Annexe financière signée de l'offre variante 01** (décomposition du prix global et forfaitaire ou devis équivalent signé(e));
- le cas échéant, l'éventuel Cadre de réponse technique\* (CRT);
- **Mémoire technique\*\*** répondant aux critères exposés ci-dessous et comprenant la proposition technique du candidat conformément au cahier des charges du marché ;
- le cas échéant, Document(s) estimé(s) utile(s) à la bonne compréhension de l'offre.

*\*S'agissant du mémoire technique (ou document équivalent), il est possible de répondre :*

- soit avec un document précisant bien les parties dédiées à l'offre de base et celles dédiées à l'offre variante 01 ;
- soit avec deux documents dont un spécifique à l'offre de base et l'autre spécifique à l'offre variante 01.

*\*\*S'agissant de l'éventuel cadre de réponse technique, le cas échéant, il est possible de répondre :*

- soit avec un document précisant bien les parties dédiées à l'offre de base et celles dédiées à l'offre variante 01 ;
- soit avec deux documents dont un spécifique à l'offre de base et l'autre spécifique à l'offre variante 01.

Les offres sont jugées dans les conditions de l'article E ci-après du présent règlement.

## PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE (candidat retenu)

4) Les opérateurs économiques soumissionnaires<sup>4</sup> sont informés qu'à l'issue de la procédure, le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue dispose d'un délai de 5 jours ouvrés à compter du jour de réception de la sollicitation écrite d'Inria, pour présenter :

- **Certificats sociaux et fiscaux** (situation au 31/12 de l'année précédente) ;
- Le cas échéant, l'Extrait KBIS (datant de moins de 6 mois) ;
- Document officiel avec les **coordonnées bancaires** : relevé d'identité bancaire (RIB) ou postale (RIP) ;
- **Attestation(s) d'assurance** en vigueur.

**Si l'opérateur économique retenu ne peut produire ces documents dans le délai imparti son offre sera rejetée.**  
La même demande sera alors faite au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

**NB: Les candidats faisant partie du CADRE COMMUNAUTAIRE produisent:**

- le certificat délivré par l'état membre justifiant déclaration et paiement des obligations fiscales et sociales du pays où le candidat est établi Déclaration bancaire, présentation des bilans, chiffre d'affaires des trois derniers exercices

Les soumissionnaires établis dans un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France doivent produire un certificat établi par les administrations et organismes des pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-avant pour les candidats établis en France.

Les candidats établis dans un pays tiers doivent, pour les impôts taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les organisations de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

---

<sup>4</sup> Les opérateurs économiques soumissionnaires signifie « les opérateurs économiques déposant leur offre ».

## **E - CRITERES DU MARCHÉ**

L'examen des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

### **1 Sélection des candidatures**

Pour rappel, la visite est **obligatoire**.

Les candidatures admises sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières et capacités professionnelles.

Compte tenu de l'objet du marché, toutes les garanties requises au titre de la candidature seront appréciées à valeur égale.

Lors de l'ouverture des plis, au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, seront éliminés les candidats :

- ne pouvant pas soumissionner à un marché public en application des dispositions notamment des articles L2141-1 à L2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.;
- n'ayant pas fourni les déclarations, certificats ou attestations demandés dans le présent document ;
- dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes.

Les candidats non retenus en sont informés par écrit.

### **2 Jugement des offres**

**Attention à ne pas produire une offre non conforme.** Une offre non conforme est une offre inappropriée<sup>5</sup> ou irrégulière<sup>6</sup> ou inacceptable<sup>7</sup>.

En cas de discordance entre un prix forfaitaire porté à l'Acte d'Engagement et celui porté sur tout autre document de l'offre (exemple : annexe financière), le prix porté à l'Acte d'Engagement prévaudra et fera foi.

En cas de discordance entre un prix unitaire porté sur l'annexe financière et celui porté sur tout autre document de l'offre, le prix porté sur l'annexe financière prévaudra et fera foi.

Si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'annexe financière il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Le classement des offres s'effectue selon les critères ci-dessous.**

**Les sous-critères de la valeur technique seront soumis à la notation suivante :**

- 0% = Absence du renseignement ou appréciation non satisfaisante
- 25% = Appréciation très moyenne
- 50% = Appréciation moyenne
- 75% = Appréciation satisfaisante
- 100% = Appréciation très satisfaisante

<sup>5</sup> Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public (manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences formulés) ; cf. article L2152-4 du Code de la commande publique.

<sup>6</sup> Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier une offre incomplète, ou méconnaissant la législation applicable ; cf. article L2152-2 du Code de la commande publique

<sup>7</sup> Une offre inacceptable correspond à une offre de prix excédant les crédits budgétaires alloués au marché public (déterminés en amont) ; cf. article L2152-3 du Code de la commande publique.

## Marché 2026-0919 : AMENAGEMENT BRICOLABO

### CRITERE 1 : PRIX DES PRESTATIONS : 40%

L'analyse de la proposition chiffrée portera sur :

**Le montant total de l'offre 40% ;**

### CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE : 60%

Le Critère 2 sur la valeur technique est décomposé comme suit :

Sous-critère 1 - **Moyens humains détaillés par tâche à effectuer, moyens matériels spécifiques au projet :10% ;**

Sous-critère 2 - **Fiches techniques : 20% ;**

Sous-critère 3 - **Planning** (fourniture et cohérence par rapport aux travaux demandés) : **10% ;**

Sous-critère 4 - **Méthodologie** (préparation de chantier et exécution des travaux), **mode opératoire spécifique au projet : 15% ;**

Sous-critère 5 - **Gestion des déchets et réduction des nuisances : 5%.**

### **3 Eventuelle négociation avec les candidats**

**Inria se réserve la possibilité d'engager librement des négociations avec les trois soumissionnaires les mieux positionnés au terme du classement issu de l'application des critères de sélection.**

Dans le cadre de cette consultation, chaque soumissionnaire devant répondre à l'offre de base et à l'offre variante, au terme du classement, chaque soumissionnaire aura alors un positionnement pour son offre de base et un autre positionnement pour son offre variante 01.

Les formes et conditions de la négociation seront les mêmes pour l'ensemble des candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen après l'analyse des offres. Les négociations pourront être menées par tout moyen écrit, téléphonique ou donner lieu à des auditions ou visioconférences, sous réserve des disponibilités de l'ensemble des candidats admis à ces dernières. En cas de rdv sur place, le candidat se présente à l'accueil du bâtiment A d'Inria avec un document justifiant de son identité (CNI, passeport...).

La négociation pourra porter sur les conditions techniques et financières de l'offre du candidat ainsi que sur les points non substantiels des documents de la consultation. Sont considérés comme substantiels l'objet, la forme de la consultation, la durée, la forme des prix. La négociation ne peut modifier le classement de ceux des candidats qui n'ont pas été admis à négocier.

A l'issue des négociations, les candidats ayant négocié envoient par tout moyen à Inria **une proposition (écrite) complémentaire prenant acte des points ainsi négociés**. Une traçabilité écrite est exigée.

**NB**: Le marché peut aussi être attribué sur la base des offres initiales (sans négociation).

#### **4 Classement des offres - Attribution du marché**

La note finale du candidat est obtenue par l'addition des notes finales relatives aux critères et éventuel(s) bonus énoncés ci-avant. Le classement final des offres est établi en conséquence, **l'offre obtenant le plus de points étant classée première.**

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations nécessaires. Le délai imparti par Inria pour la remise de ces documents est de **cing (5) jours ouvrés.**

**NB** : Les candidats mentionneront les **coordonnées électroniques** (adresses mail) permettant une transmission électronique des demandes de renseignements ou compléments d'informations et des décisions prises par Inria.

##### **CONTACTS INRIA :**

Service prescripteur : Services Techniques et Généraux.

Technique : Pascale BARANEK, Responsable des Services Techniques et Généraux (STG).

Administratif : Céline RUBY, Acheteur public du Service des Affaires Financières (SAF).

##### **COORDONNEES DES CONTACTS INRIA :**

**Adresse mail :** [travauxlille@inria.fr](mailto:travauxlille@inria.fr)

**Tél. de l'accueil du bât. A :** 03.59.57.78.00

##### **Adresse postale :**

INRIA - Centre Inria de l'Université de Lille

SAF

Parc Scientifique de la Haute Borne

40 avenue Halley - Bâtiment A

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Date limite de remise des offres : LE 22 JUIN 2026 A 12H30**